

ARRETE n° 23-002

**LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Objet : Composition de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 51.2022 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion en date du 29 novembre 2022 désignant les représentants de collectivités et établissements appelés à siéger au sein du comité social territorial ;

Vu les listes présentées par la CFDT INTERCO de Loir-et-Cher et la CGT ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour le Comité Social Territorial établi le 8 décembre 2022 ;

Vu la désignation des représentants du personnel siégeant à la Formation spécialisée par la CFDT INTERCO de Loir-et-Cher en date du 20 décembre 2022 ;

Vu la désignation des représentants du personnel siégeant à la Formation spécialisée par la CGT en date du 8 janvier 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité social territorial du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est composée, pour les représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher, ainsi qu'il suit :

Membres Titulaires

GOUTX Alain
Maire de POUILLE

DEBUIGNE Joël
Maire de HUISSEAU-SUR-COSSON

BOUVIER Jacques
Maire de VIEVY-LE-RAYÉ

JEANTHEAU Nicole
Maire d'AREINES

MORETTI Jean-Marc
Maire de VILLERBON

AUGÉ Michèle
Maire de HERBAULT

BARRÉ Annick
Maire-Adjointe de CELLETES

GOINEAU Annick
Maire de MAREUIL-SUR-CHER

Membres Suppléants

CHOPIN Gérard
Maire de THEILLAY

THORIN Christophe
Maire de MENNETOU-SUR-CHER

DEZELU Jean-Michel
Président du SMICTOM DE SOLOGNE

GAUTHIER Michèle
Maire-Adjointe de SELLES-SUR-CHER

CHADENAS Jean-Claude
Maire-Adjoint de CHEVERNY

LHÉRITIER Catherine
Maire de VALLOIRE-SUR-CISSE

GRANGER Claire
Maire de SASNIERES

VALLÉE Solange
Maire de BINAS

ARTICLE 2 : La Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité social territorial du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est composée, pour les représentants du personnel, ainsi qu'il suit :

Membres Titulaires

BOTHEREAU Christophe
NEUNG-SUR-BEUVRON
CFDT
BOUSSET Karine
AUTAINVILLE
CFDT
ASTIE Emile
VILLEFRANCHE-SUR-CHER
CFDT
LEFEVRE Cédric
VILLEBAROU
CFDT
CORRADI Christine
THEILLAY
CFDT
KABELITZ Eva
LESTIOU
CGT
GUILLOT Claude
SIEOM GROUPEMENT DE MER
CGT
RODRIGUES Patricia
MEUSNES
CGT

Membres Suppléants

BOURDEL Pascal
BEAUCE-LA-ROMAINE
CFDT
BEAUJOUAN Delphine
OUCQUES-LA-NOUVELLE
CFDT
LACOMBE Corinne
VALLOIRE-SUR-CISSE
CFDT
GAUHTIER Florence
LA CHAPELLE-ENCHERIE
CFDT
MAIRE Benjamin
VILLEFRANCHE-SUR-CHER
CFDT
DUMOULIN Emmanuel
JOSNES
CGT
DEHANDSCHOEWERCKER Franck
CANDE-SUR-BEUVRON
CGT
SIMON Annette
MONT-PRES-CHAMBORD
CGT

ARTICLE 3 : Monsieur Alain GOUTX est désigné par le Président du Centre Départemental de Gestion parmi les membres de l'organe délibérant pour présider la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité social territorial du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher. En son absence ou en cas d'empêchement, la Présidence sera assurée par un élu dans l'ordre du tableau fixée à l'article 1.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 12 janvier 2023

LE PRESIDENT,

Éric MARTELLIERE



Le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.